

**Gil Kessary** Devenez fan  
Journaliste israélien et ancien  
diplomate

# L'attentat de la rue Copernic

Publication: 20/10/2014 17h04 CEST | Mis à jour: 20/10/2014 17h05 CEST

6

J'aime

1

Partager

6

0

1

u'un vent en France, voire en Europe, face à la menace djihadiste éventuelle, c'est en particulier parmi les communautés juives qu'est ressentie cette inquiétude. La France a connu récemment des signes alarmants de racisme - tations, déclarations haineuses, sans oublier bien sûr l'affaire **Mohammed Merah**. Tout manque pas de rappeler des précédents fâcheux, sans revenir trop en arrière jusqu'au souvenir de la Shoah.

Certes on a connu un attentat contre le restaurant juif "Goldenberg" de la rue des Rosier, ainsi que des profanations de cimetières juives. Et surtout l'assassinat du diplomate Israélien Yaacov Barsimantov en 1982. Mais J'estime que le tournant au cours de la deuxième moitié du siècle précédent est marqué par [l'attentat meurtrier de la rue Copernic](#) à Paris en 1980. Un bref rappel:

Cet attentat antisémite à la bombe du 3 octobre 1980, à 18h38, dirigé contre la synagogue de l'Union libérale israélite de France, rue Copernic à Paris, fait quatre morts et une quarantaine de blessés: les victimes étaient Jean Michel Barbé, Philippe Bouissou, Hilario Lopez Fernandez, Aliza Shagrir.

## Lire aussi:

- [Presque deux fois plus d'actes antisémites en 2014](#)
- [Les 3 pièges de la lutte contre l'antisémitisme](#)
- [L'antisémitisme en hausse en Europe: où sont les défenseurs des droits de l'homme?](#)

Madame Shagrir, israélienne, épouse d'un célèbre producteur de films, Micha Shagrir, était invitée ce soir avec son mari chez une amie habitant à proximité de la synagogue. Elle s'était proposée d'aller acheter des fruits secs pour le repas dans une épicerie de la rue Copernic. En s'y rendant l'engin a explosé.

L'explosif d'une dizaine de kilos dans une sacoche de moto, aurait pu causer encore davantage de victimes s'il avait fonctionné quelques instants plus tard : en cette veille de shabbat, la synagogue était pleine.

Devant le choc et l'indignation une manifestation spontanée de plusieurs milliers de personnes se tient devant la synagogue, puis part sur les Champs-Élysées. Tandis que d'autres manifestations de

protestation ont lieu dans des villes de province. Le 7 octobre 1980, une manifestation voit défiler 200 000 personnes entre Nation et République. Plusieurs députés s'y joignent, tous partis confondus.

Le premier ministre, Raymond Barre, choque le 3 octobre en déclarant sur TF1 : "Cet attentat odieux voulait frapper les Israélites qui se rendaient à la synagogue et qui a frappé des Français innocents qui traversaient la rue Copernic", lapsus que ses propos du 8 octobre à l'Assemblée nationale, assurant ses "compatriotes juifs" de la "sympathie de l'ensemble de la nation", n'effaceront pas des mémoires.

L'ambassadeur Israélien Meir Rosenne ayant protesté face à face avec M. Barre, celui-ci a tenté d'expliquer qu'il était sur le point de prendre l'avion et fut interrogé à l'improviste, et l'ambassadeur de réagir: "C'est encore plus grave".

Peu avant sa mort en août 2007, Raymond Barre a imputé cette campagne de protestations au "lobby juif".

Moins d'une heure après l'attentat, un correspondant anonyme téléphone à l'Agence France-Presse pour revendiquer l'attentat au nom des Faisceaux nationalistes révolutionnaires, un groupuscule d'extrême droite, reconstitution de la Fédération d'action nationale et européenne (FANE), organisation dissoute par le gouvernement le 3 septembre. Les défilés prennent prioritairement pour cible le gouvernement de droite alors au pouvoir. Le samedi 4 octobre, le Comité de liaison des étudiants sionistes socialistes (CLESS) organise un défilé aux cris de "Bonnet, Giscard, complices des assassins !"

La police comme la DST ont cependant très tôt la certitude que la FANE n'est pas en mesure d'avoir commis l'attentat et privilégient la piste moyen-orientale. En novembre une note de la police criminelle allemande transmise à Paris, précise que l'attentat a été commis par un commando de cinq personnes venues du Liban.

Le commissaire de police Jean-Pierre Pochon décrit dans un livre les pressions exercées par le nouveau pouvoir politique socialiste pour diriger l'enquête vers les milieux d'extrême droite au détriment de la piste moyen-orientale.

**Pendant des années les auteurs de l'attentat n'ont pas été retrouvés.** La police a pu pourtant établir un portrait-robot du poseur de bombe : un homme moustachu, de type arabe, d'une taille d'environ 1,70 m. Cet homme utilisait un passeport chypriote au nom d'Alexander Panadriyu et avait acheté la moto utilisée pour l'attentat à ce nom.

Ce n'est qu'en 2007 que le juge d'instruction Marc Trévidic a délivré une commission rogatoire internationale aux États-Unis pour un suspect palestinien ayant vécu aux États-Unis et au Canada. Chef présumé du commando, il a été identifié grâce aux archives du FPLP-OS, hostile à Yasser Arafat et au Fatah, transmises par l'Allemagne à la France. Ce suspect, Hassan Diab, d'origine palestinienne, âgé aujourd'hui de 59 ans, possède la double nationalité libanaise et canadienne. La justice française a également obtenu de l'Italie un passeport utilisé par cet homme dont la photo

ressemblerait au portrait-robot.

Hassan Diab, professeur de sociologie à Ottawa, diplômé de sociologie de l'Université de Syracuse (États-Unis), a été arrêté le 13 novembre 2008 à Gatineau, dans la province du Québec dans le cadre d'un mandat d'arrêt international délivré début novembre 2008 par deux juges parisiens. Il est soupçonné d'avoir confectionné et posé la bombe de l'attentat de la rue Copernic ainsi que d'avoir participé à l'attentat qui a visé en octobre 1980 la bourse du diamant d'Anvers.

Les charges contre lui reposent sur le portrait-robot établi grâce à une prostituée avec laquelle il a passé la nuit et une analyse graphologique soulignant que l'écriture de Hassan Diab est similaire à celle d'une fiche d'hôtel...

La procédure d'extradition lancée par la France est contestée car les procédures d'extradition entre les deux pays ne sont pas réciproques, et que, selon l'avocat de Diab, la France ne semble pas détenir de preuves suffisantes pour engager un procès contre son client. Remis en liberté fin mars 2009 sous de très strictes conditions, Hassan Diab doit notamment porter un bracelet électronique. Le tribunal autorise son extradition en juin 2011 et le ministre de la justice canadien Rob Nicholson signe son ordre d'extradition le 4 avril 2012 . Mais Hassan Diab a fait appel de cette décision...

Donc, justice n'est pas encore faite.